



Lyon, le 13 novembre 2015

LES ÉCHOS CFDT

CT des 28 et 29 octobre 2015

Le 28 octobre, la CFDT a fait deux déclarations préalables :

- Sur les élections professionnelles : la **CFDT** demande qu'une information soit faite à tous les agents sur la possibilité de quitter leur service pour aller voter et que les horaires des bureaux de vote soient indiqués. (Voir texte en pièce jointe)
- Sur l'ordre du jour : la **CFDT** demande le retrait de l'ordre du jour de ce CT, des points suivants : Organisation MDR Lyon 6/3 ; Organisation MDR Lyon 7/8 ; Organisation de la délégation DEES,
Au motif que ces dossiers traitent de réorganisations de services, de modifications d'organigrammes, de mouvement pour le personnel alors que le CHSCT n'a pas été consulté. (Voir suite en pièce jointe)

☞ **Seul le dossier « Organisation de la délégation DEES » est retiré.**

L'ensemble des organisations syndicales (OS) sollicite et obtient une suspension de séance. Après concertation, les OS demandent un vote sans présentation ni débat sur les 2 dossiers de réorganisation des MDR.

1. Organisation MDR Lyon 6/3.

VOTE : Collège Employeur : unanimité - **11 POUR**

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	CONTRE		CONTRE	CONTRE	ABSENT
DELIBERATIF (Grand Lyon)	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE

☞ **Ce dossier est rejeté et devra être représenté en CT.**

2. Organisation MDR Lyon 7/8

Collège Employeur : unanimité - **11 POUR**

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	CONTRE		CONTRE	CONTRE	ABSENT
DELIBERATIF (Grand Lyon)	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE	CONTRE

☞ **Ce dossier est rejeté et devra être représenté en CT**

Section CFDT Interco Métropole de Lyon

3. Dissolution du SIVU et intégration du personnel

La CFDT intervient sur les conditions de travail et la résorption de l'emploi précaire.

VOTE : Collège Employeur : unanimité - 11 POUR

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	Abstention		Abstention	Abstention	ABSENT
DELIBERATIF (Grand Lyon)	Abstention	POUR	Abstention	Abstention	POUR

☞ **Ce dossier est adopté.**

Au CT du 29 octobre, la CFDT lit une déclaration préalable sur le temps de travail : demande d'aménagement du temps de travail et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. (Voir texte en pièce jointe)

Les 2 dossiers présentés à ce CT ont déjà reçu un vote négatif au CT du 15 octobre. Les textes prévoient alors un second passage en CT. La Métropole a fait le choix d'un second CT sans aucune négociation préalable. Les dossiers présentés sont, à la virgule près, les mêmes que ceux du 15 octobre.

☞ **En l'absence de tout dialogue social, la CFDT vote contre.**

1. Temps de travail Métropolitain

VOTE : Collège Employeur : unanimité - 8 POUR

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	CONTRE		CONTRE	CONTRE	ABSENT
DELIBERATIF (Grand Lyon)	CONTRE	ABSENT	CONTRE	CONTRE	CONTRE

2. Renouvellement convention Relations internationales

VOTE : Collège Employeur : unanimité - 8 POUR

Collèges	CGT	UNSA-CGC	CFDT	CFTC	FO
EXPERT (Département)	Abstention		CONTRE	Abstention	ABSENT
DELIBERATIF (Grand Lyon)	Abstention	ABSENT	CONTRE	Abstention	Abstention

☞ **Pour ces 2 dossiers, l'avis du CT est donné. Ils seront présentés au vote des élus politiques en Conseil de Métropole.**